



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1238

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 24 février 2020, le Règlement numéro 1238 *décrotant une dépense et un emprunt de 275 625 \$ pour le programme annuel d'amélioration de la chaussée et le programme annuel de la sécurité des usagers des voies publiques.*

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1238 le 13 mai 2020.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée.

QUE le règlement numéro 1238 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce quatorzième jour du mois de mai deux mille vingt.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

M^e Karine Simard, avocate